

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 45 (2018)

Autorisation de voirie - SUEZ EAU FRANCE de Montargis - Renouvellement des vannes - 18, Rue de la Marne

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu la demande présentée par Monsieur Franck Poncelet de l'Entreprise SUEZ,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux de renouvellement de vannes, sis 18, Rue de la Marne,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'entreprise SUEZ EAU FRANCE de Montargis est autorisée à effectuer des travaux de renouvellement de vannes sis, 18, Rue de la Marne et ce à compter du Lundi 23 Avril 2018.

ARTICLE II : Pendant la durée des travaux (environ 90 jours), la circulation est alternée par feux tricolores car les travaux nécessitent un empiètement sur la chaussée.

ARTICLE III : La signalisation est mise en place par l'Entreprise SUEZ EAU FRANCE, chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- L'Entreprise SUEZ
- Au Responsable des ST
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 19 Avril 2018
Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 19/04/2018
ou de sa notification le :
Le Maire,

Emmanuel RAT

